



VENTES : Barème à compter du 25 novembre 2017

- Honoraires de transaction (hors cas particulier*):

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 10 000 €	2 083,33 €	2 500,00 €
De 10 001 à 20 000 €	2 500,00 €	3 000,00 €
De 20 001 € à 40 000 €	3 333,33 €	4 000,00 €
De 40 001 à 50 000 €	3 750,00 €	4 500,00 €
De 50 001 à 60 000 €	4 166,67 €	5 000,00 €
De 60 001 à 70 000 €	4 583,33 €	5 500,00 €
De 70 001 à 80 000 €	5 000,00 €	6 000,00 €
De 80 001 à 90 000 €	5 416,67 €	6 500,00 €
De 90 001 à 100 000 €	5 850,00 €	6 900,00 €
De 100 001 à 112 500 €	6 000,00 €	7 200,00 €
De 112 501 € à 125 000 €	6 250,00 €	7 500,00 €
De 125 001 à 137 500 €	6 500,00 €	7 800,00 €
De 137 501 € à 150 000 €	6 750,00 €	8 100,00 €
De 150 001 € à 162 500 €	7 000,00 €	8 400,00 €
De 162 501 € à 175 000 €	7 250,00 €	8 700,00 €
De 175 001 € à 187 500 €	7 500,00 €	9 000,00 €
De 187 501 € à 200 000 €	8 250,00 €	9 900,00 €
De 200 001 € à 225 000 €	9 000,00 €	10 800,00 €
De 225 001 à 250 000 €	9 750,00 €	11 700,00 €
Plus de 250 000 €	3,83 % du prix de vente	4,60 % du prix de vente

* Ces honoraires sont à la charge de l'Acquéreur ou du Vendeur selon précision du mandat de vente, cette information est donnée avant toute présentation d'un bien et la mention en sera faite dans l'annonce.

- Cas particulier* :

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une tierce agence immobilière :

L'Acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraire ou frais, notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente et ce par voie de rétrocession d'honoraires.



LOCATIONS :

Barème à compter du 10 novembre 2017

- Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

Détail des frais d'agence	Pourcentage appliqué
- Visite du logement - Constitution du dossier - Rédaction du bail locatif - Suivi du dossier	72,70%
- Etat des lieux d'entrée et sortie	27,30%

*Les frais d'agence applicables à la location sont équivalents à 12% TTC du loyer annuel et sont répartis de manière équitable entre le bailleur et le locataire (6% pour le bailleur, 6% pour le locataire).

- Honoraires pour les autres baux :

- **Habitations hors résidence principale :** 12% TTC du loyer annuel hors charges, 6% à la charge du locataire et 6% à la charge du bailleur.
- **Professionnels :** 24% HT du loyer annuel hors charges à la charge du preneur.
- **Commerciaux :** Nous consulter pour ce cas précis.

- Honoraires sur prestations particulières :

- **Honoraires d'état des lieux** (hors baux régis par la loi du 6 juillet 1989) : 150 € TTC à la charge du bailleur.

la vie, la maison, laforêt.

Mauléon
79700
1 place du Renard
05 49 81 13 70
mauleon@laforet.com

Nueil les Aubiers
79250
10 Grand rue
05 49 74 91 73
nueil-les-aubiers@laforet.com

Saint Varent
79330
14 rue Novihéria
05 49 67 65 33
saint-varent@laforet.com

La Chapelle Saint Laurent
79430
6 rue Abel Gody
05 49 80 56 65
la-chapelle-saint-
laurent@laforet.com

Moncoutant
79320
1 rue Jeanne d'Arc
05 49 80 56 65
moncoutant@laforet.com